



Syndicat d'initiative
14 Avenue CH de Cossé Brissac Saint Mars la jaille
44540 Vallons de l'erdre
tdve44540@gmail.com

1ère Traversée de Vallons de l'erdre Vritz (44) 30 AOUT 2026

Pour les véhicules de plus de 25 ans

PROGRAMME

Dimanche 30 Aout :

8h00 à 9h00 : Accueil des participants à Vritz parking de l'étang des Bambous.

8h30 à 9h15 : Distribution des roadbooks, plaques et consignes

9h30 : Départ

A partir de **12h00** : Arrivée rue neuve à Saint mars la Jaille
Verre de l'amitié gratuit pour les participants

Pique-Nique possible sur le site d'arrivée au niveau du plan d'eau

L'inscription et le prix est par véhicule quel que soit le nombre de passager.

(Nombre de véhicules limités !)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
1ère Traversée de Vallons
de l'Erdre
Vritz (44)
30 AOUT 2026

Équipage :

Conducteur : Nom :Prénom :

Adresse :

Mail :

Passagers : 1/ Nom :Prénom :

2/ Nom :Prénom :

3/ Nom :Prénom :

4/ Nom :Prénom :

5/ Nom :Prénom :

-Véhicule de plus de 25 ans:

Modèle & type :(Auto, moto / Méhari,2cv, 4cv etc ...)

Inscriptions type:	Nombre De passager	Prix	Total
<u>2 roues + Équipage</u> :		5.00 €	
<u>Voiture + Équipage</u> :		10.00 €	

Total à régler :

-Ce dossier d'inscription doit nous parvenir **avant le 14 juillet 2026**. Après cette date les inscriptions seront closes.

-Veuillez faire parvenir ce formulaire et le règlement signés et accompagné d'un chèque à l'ordre du

Syndicat d'initiative pour les non adhérents à l'adresse suivante :

Syndicat d'initiative

14 Avenue CH de Cossé Brissac

Saint Mars la Jaille

44540 Vallons de l'Erdre

Signature du conducteur

REGLEMENT

Article 1 : Conditions d'admission

Pour participer aux activités organisées durant la manifestation et pénétrer sur le site, il faut s'acquitter d'un droit d'entrée. Toute personne ayant réglé son inscription est censée avoir pris connaissance de ce règlement et en accepte les dispositions. Tous les conducteurs certifient que son véhicule est en règle pour rouler sur route (CT , assurance etc.).

Article 2: Installation

Les participants doivent respecter l'emplacement réservé à cet effet

Article 3: Bureau d'accueil

Le dimanche 30 aout de 8h30 à 9h15

Article 4: Inscription

Les droits d'inscription sont à régler au plus tard le 14 juillet 2026 aucune inscription sur place. **Aucun remboursement un mois avant la date de la manifestation.**

Article 5 : Sécurité

Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Article 6 : Animaux

Les chiens et autres animaux doivent être tenus en laisse. Ils ne doivent pas être laissés seuls, leurs maitres en étant civilement responsables.

Article 7 : Circulation

A l'intérieur du site, les véhicules doivent rouler au pas (5km/h max). Les véhicules seront stationnés sur un emplacement et n'en bougeront que pour participer aux animations.

Article 8 : Tenue et respect du site

Chacun est tenu de respecter les installations mises en place : l'hygiène, la propreté du site, les plantations et les clôtures. Toute dégradation sera à la charge du contrevenant.

Article 9 : Vols

Les organisateurs ne sont nullement responsables en cas de vols sur le site. Chaque participant est responsable de ses biens et doit signaler tout comportement suspect.

Article 10 : Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché au bureau d'accueil.

Article 11 : Infractions

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les règles énoncées sur ce document, toute personne perturbante sous toutes formes le bon déroulement de cette manifestation. Le présent règlement est validé par le Bureau des rouleurs passionnés.

Article 12 : L'association décline toute responsabilité en cas de dégradation sur les véhicules lors de la manifestation.

Signature du conducteur